



Voiture en panne après 4 jours d'utilisation

Par **caro8964**, le **06/01/2022** à **17:02**

Bonjour

Le Lundi 27 Décembre 2021, je fais l'acquisition auprès d'un professionnel d'une mini Countryman

Sur la route du retour pour regagner mon domicile (400 KM), je constate que la voiture tire sur la droite, je contacte le vendeur sur la route et il m'informe qu'il a changé les pneus arrières sans faire de parallélisme.

Le lendemain je le contacte à nouveau, cette fois un voyant orange de type triangle avec un point d'exclamation s'est allumé, leur garagiste me contacte pour essayer d'identifier la raison de ce voyant. Malheureusement il n'est pas facile depuis Carcassonne de faire un diagnostic.

Jeudi matin , en voulant démarrer la voiture je constate une faiblesse au démarrage, mais la voiture démarre , le voyant (triangle jaune reste toujours allumé) apparaît un nouveau voyant symbole : voiture sur le pont.

Vendredi 31 Décembre 2021 matin , en partant au travail ma voiture ne démarre plus. Je contacte à nouveau le vendeur et avec son autorisation je fais remorquer ma voiture pour l'emmener chez Mini.

Lundi 3 Janvier 2022, Mini me transmet un diagnostic qui laisse apparaître une défaillance de la pompe essence.

Mardi 4 Janvier 2022, je transmets le dit devis au vendeur qui inclus également le parallélisme afin de corriger le défaut signalé dès le 1er jour. Le montant du devis s'élève à 979.58 €

Le retour qu'il me fait est que le devis est trop élevé, et qu'il ne procédera pas au paiement chez mini.

Il me propose de la faire rappatrier à Carcassonne (400km) à mes frais pour procéder aux réparations dans le garage partenaire.

Avec l'achat j'ai une garantie de 3 mois sauf qu'il est stipulé prise en charge dans un garage partenaire . Le vendeur n'a pas été en mesure de me donner un nom de garages partenaires aux alentours de chez moi.

a ce jour j'ai le véhicule immobilisé chez MINI et je me retrouve sans voiture.

Quelles sont les chances pour que j'obtienne gain de cause dans ma procédure juridique?
En vous remerciant.

Par **Marck_ESP**, le **06/01/2022** à **18:44**

Bonjour

Même par le net, vous ne trouvez pas la liste des garages partenaires ?

Votre contrat d'assurance-auto comporte peut-être une garantie défense-recours, il conviendrait de les contacter dans ce cas.